



Rappel de charges et facturation injustifiée

Par **Mupen**, le **03/09/2012 à 14:17**

Bonjour,
Nous sommes en location depuis le 4.12.2006. Les rappels de charges ne cessent d'augmenter (+ de 500euros ces deux dernières années).
1. Comment nous faire rembourser le poste "charges câble abonnement" alors que notre contrat de location n'en fait pas référence???
Pouvons nous revenir, nous aussi comme les propriétaires, 5 ans en arrière pour une telle demande??
2. Aucune facture ne nous a été présentée pour justifier des frais déboursés. J'ai fait une demande par mail puis par téléphone pour voir ces justificatifs mais aucune réponse. J'ai fait parvenir à mon agence immo un courrier avec AR ce qui a fait que l'on m'a appelé le lendemain et la personne en charge des rappels de charges m'a dit "rassurez moi, vous vous êtes bien adressée au syndic??" sauf que le délais d'un mois est maintenant expiré. Puis-je me retourner contre l'agence pour manque d'information sur la procédure et refuser de payer ce rappel de charges??
3. Quels recours ai-je légalement?
De plus, l'agence immo a "sauté" deux années pour lesquelles nous n'avons pas de rappel de charges (2007 et 2010)
Tout conseil est le bienvenu.

Par **Mupen**, le **05/09/2012 à 21:51**

Bonsoir à tous,
Personne ne peut m'aider???
Merci et bonne soirée :)

Par **cocotte1003**, le **06/09/2012 à 08:21**

Bonjour, c'est à votre bailleur de vous fournir les justificatifs des charges donc à l'agence qui gère le bien pour le propriétaire. Contacter l'adil de votre secteur, ils vous conseilleront au

mieux, cordialement